



5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50
FAX (41.22) 919 41 60
E-MAIL postbox@mail.ipu.org
ADR. TELEGR. INTERPARLEMENT GENEVE

Genève, le 25 mai 2011

REUNION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENT CLIMATIQUES (COP7/CMP7)

Note d'information préliminaire

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La prochaine session plénière de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques se tiendra à Durban (Afrique du Sud), du 28 novembre au 9 décembre 2011. Tenues au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les sessions annuelles de la Conférence des Parties à la Convention (COP) et les réunions des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) attirent des dizaines de milliers de participants (gouvernements, parlements, entreprises, universités, milieux scientifiques et organisations non gouvernementales). La plus récente de ces sessions, la COP16/CMP6, s'est tenue à Cancún (Mexique) en décembre 2010.

L'UIP a pris l'initiative d'inciter les parlements à prendre part activement à ce processus. En collaboration avec le Congrès mexicain, l'UIP a tenu à Cancún une réunion parlementaire qui a rassemblé près de 300 participants. La réunion a adopté par consensus un document final que le Président de l'UIP a transmis par la suite à la Présidente de la COP16/CMP6.

Dans le document final de la Réunion parlementaire de Cancún, les Membres de l'UIP sont invités à axer leurs travaux liés au climat sur les stratégies d'adaptation et les mesures intersectorielles propres à réduire les émissions de gaz à effet de serre. On y souligne que lors de l'élaboration et de l'approbation des budgets et textes d'application relatifs au climat, il est souhaitable d'insister sur la solidarité entre les régions et les générations et sur les programmes et les mesures incitatives axés sur le genre. Il est non moins souhaitable de mettre au point de nouveaux outils, notamment une cartographie des vulnérabilités et des risques, des registres des émissions et des dispositifs d'alerte précoce et de gestion des effets des catastrophes. Enfin, les Membres de l'UIP sont invités à donner l'exemple en réduisant l'empreinte carbone des institutions parlementaires.

A sa 118^{ème} session (Panama, avril 2011), le Conseil directeur de l'UIP a approuvé ces recommandations et a décidé de poursuivre les initiatives de mobilisation des parlementaires sur le dossier des changements climatiques. A cette fin, le Conseil a prié le Secrétaire général de l'UIP de procéder aux consultations nécessaires avec le Parlement sud-africain en vue de la tenue d'une réunion parlementaire à l'occasion de la COP17/CMP7.

J'ai le plaisir de vous informer que l'UIP et le Parlement sud-africain ont déjà lancé les préparatifs de cette réunion, qui se tiendra à Durban le 5 décembre 2011, dans un lieu qui sera annoncé ultérieurement. Comme à l'accoutumée, la réunion sera ouverte aux parlementaires présents à Durban pour la Conférence des Nations Unies en tant que membres de leur délégation nationale officielle, ou à tout autre titre, par exemple en tant qu'observateurs représentant des organisations de la société civile.

Dans la perspective de la Réunion parlementaire de Durban, l'UIP entend mettre à profit sa 125^{ème} Assemblée (Berne, 16-19 octobre 2011) pour tenir de larges consultations sur le contenu du message parlementaire qui sera adressé à la COP17/CMP7. Un avant-projet de texte sera examiné lors de la session de la Commission UIP des Affaires Unies qui se tiendra durant l'Assemblée de l'UIP à Berne.

La Réunion parlementaire à Durban donnera aux parlementaires la possibilité de recueillir des informations de première main sur les principaux enjeux et sur les grandes orientations de la COP17/CMP7, de dialoguer avec les négociateurs gouvernementaux directement associés aux processus de prise de décision de la Conférence, de se familiariser avec les recommandations adoptées par l'UIP sur l'action parlementaire en matière de changements climatiques, et d'échanger des vues sur le prolongement que les parlements pourront donner à la Conférence sur le climat de Durban.

Le programme de la Réunion parlementaire et des informations pratiques, y compris le lieu exact de la réunion, seront communiqués à tous les parlements en temps utile. A ce stade, nous vous invitons à veiller à ce que des membres de votre parlement fassent partie de la délégation officielle de votre pays à la COP17/CMP7. Veuillez noter que **ni l'UIP ni le Parlement sud-africain ne pourront faciliter l'accréditation auprès de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques et ne pourront apporter une quelconque assistance en matière de visas** pour l'Afrique du Sud. Ces questions devront être traitées par chaque délégation à titre individuel, dans le cadre de la procédure d'accréditation auprès de la COP17/CMP7.

De même, l'hébergement hôtelier à Durban lors de la Conférence des Nations Unies sera soumis à de sévères restrictions et sera pratiquement inaccessible aux personnes non accréditées à la Conférence intergouvernementale en tant que délégués ou observateurs. **Les organisateurs de la Réunion parlementaire ne pourront pas se charger de l'hébergement hôtelier à Durban.** Les délégués parlementaires sont aimablement priés de faire appel au service officiel de réservation de chambres d'hôtel de la COP17/CMP7.

J'espère sincèrement que des membres de votre parlement participeront à la prochaine Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Durban et participeront aussi à la Réunion parlementaire du 5 décembre.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Anders B. Johnsson
Secrétaire général